MRC Acton
Espace créatif

PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

PREPARE EN COLLABORATION AVEC LA
REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

MAI 2023

MISE EN CONTEXTE

Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains révisé, en vigueur au 31 décembre 2022. Puisque la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est responsable de l'application du PCGMR au nom et sur le territoire de ses municipalités membres, l'aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PCGMR et présentées ci-après s'applique à l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie.

Au 31 décembre 2022, la Régie regroupe et dessert l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains soit :

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

ainsi que l'ensemble des municipalités qui constituent le territoire de la MRC d'Acton soit :

Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Légende relative à l'avancement de chaque mesure :

Vert : mesure réalisée, en cours de réalisation, dont la réalisation a été devancée ou en continu
Orange : mesure non débutée, reportée, ou dont la réalisation est à venir,
Rouge : mesure suspendue ou abandonnée

MESURES 1 ET 6 **- ÉVALUER LES ACTIONS VISANT À MAXIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE AFIN D'AUGMENTER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Étudier l'offre de service aux multilogements et aux bâtiments municipaux. — *En continu*							
➢ Optimiser les pratiques municipales en gestion de matières résiduelles. — *En continu*							
➢ Réaliser une étude de faisabilité relative à la modification de la variété et de la quantité des équipements de collecte disponibles. — *En continu*							
➢ Développer des scénarios visant à accroître la fréquence de collecte des matières recyclables et organiques. — *Abandonnée*							

Commentaire :

La collecte des matières recyclables est implantée sur le territoire de la Régie depuis 1997 et la collecte des matières organiques depuis 2007. Au 31 décembre 2022, le nombre d'unités inscrites ci-dessous étaient desservies :

	Matières recyclables	Matières organiques
Unités d'occupation résidentielles	49 705	40 497
Chalets	142	126
ICI	973	422
Édifices municipaux	138	34
Écoles	55	48

Afin de bonifier l'offre de service de la collecte à trois voies sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains, un questionnaire relatif à leurs besoins en équipement de collecte pour leurs édifices municipaux est transmis à chacune de celles-ci lors de la rédaction des devis d'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination des matières résiduelles. Cet exercice avait été effectué au printemps 2015 dans le cadre du contrat APO 2015 06 RD/MR/MO et a été refait à l'automne 2019 lors de la rédaction du devis APO 2020 03 RD/MR/MO qui est en vigueur pour les années 2021 à 2025 inclusivement. La collecte à trois voies pour les édifices municipaux est incluse au contrat, sans frais pour les municipalités et le type ainsi que la quantité d'équipements nécessaires est modifiable en tout temps, selon leurs besoins. En complément, la Régie met à la disposition des municipalités qui en font la demande, une personne ressource afin d'évaluer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles et d'identifier les bonifications qui peuvent être apportées. On peut nommer, entre autres bénéficiaires du service les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Damase ainsi que des organismes tels que Saint-Hyacinthe Technopole et la MRC des Maskoutains. Afin de donner l'exemple, la Régie a effectué une analyse de la gestion des matières résiduelles qu'elle effectue au sein de ses bureaux et obtenu, en 2018, l'attestation ICI ON RECYCLE — Niveau Or décerné par RECYC-QUÉBEC pour ce processus de gestion, en fonction des performances atteintes.

À la suite des orientations prises par le conseil d'administration à l'automne 2019, lors de la rédaction du devis d'appel d'offres 2021-2025, la Régie a intégré une option de desserte par conteneur dans les immeubles de 6 logements et plus qui en feraient la demande, pour l'ensemble de son territoire, afin d'évaluer la faisabilité d'une telle offre de service, tout en conservant un rapport qualité/prix abordable pour l'ensemble des citoyens qui bénéficierait de ce service. Cette option n'a cependant pas été retenue lors de l'adjudication du contrat, la hausse de prix qu'aurait engendré une telle mesure ayant été jugée trop importante par les membres du conseil d'administration. Cependant, afin d'adapter son offre de services au phénomène de densification des milieux urbains, la Régie a bonifié l'offre de desserte pour la collecte des matières recyclables dans les immeubles multilogements en ajoutant des conteneurs de 2 et 4 verges cubes aux équipements déjà disponibles, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de ces immeubles. Elle accompagne également les gestionnaires municipaux des municipalités membres, préalablement à l'implantation d'immeubles multilogements sur leur territoire, afin de favoriser la desserte la plus optimale possible dans le contexte actuel de densification de l'offre résidentielle.

Au printemps 2016, la Ville de Saint-Hyacinthe a implanté un projet pilote visant l'intégration graduelle des immeubles multilogements de son centre-ville à la collecte des matières organiques. Des bacs roulants de 120 litres, mieux adaptés aux espaces restreints du centre-ville, ont été distribués sur ce territoire. Une patrouille verte a été mise sur pied par la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'accompagner les citoyens des immeubles visés. Après analyse des résultats, la Ville a mis fin au projet pilote compte-tenu du faible volume de matières récupérées et du taux élevé de contamination de la matière. Les immeubles du centre-ville qui en font la demande peuvent tout de même être intégrés à la collecte à trois voies, selon les mêmes modalités que les autres immeubles du territoire d'application du PCGMR.

Parallèlement à ce projet, la Ville de Saint-Hyacinthe a également entrepris l'intégration graduelle des immeubles multilogements de l'ensemble de son territoire à la collecte des matières organiques. Des bacs bruns de 240 litres sont graduellement distribués, secteur par secteur. Au total, 2 812 unités d'occupation situées dans des immeubles de 6 à 404 logements ont été ajoutées à la desserte depuis 2016.

Progression de la desserte dans les immeubles multilogements pour la Ville de Saint-Hyacinthe

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'unités d'occupation desservies	510	838	1 724	2 216	2 812	2 860	2 846

En janvier 2022, le centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe a implanté la collecte des matières organiques dans toutes les écoles de son territoire, qui englobe les MRC d'Acton et des Maskoutains. Le nombre d'écoles desservi est ainsi passé de 8 à 48. Cette action permettra, sans aucun doute, d'influencer les générations futures en reproduisant à l'école ce qui se fait à la maison et, inversement, en important à la maison les bonnes habitudes développées à l'école.

***MESURES 2 ET 7* - OPTIMISER L'UTILISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES EN FAVORISANT DES MESURES LIÉES À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION (ISÉ) AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Révision des outils de communication existants. — *Réalisé*							
➢ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — *Réalisé*							
➢ Identifier les besoins des ICI afin de les accompagner dans l'implantation de programmes en gestion des matières résiduelles. — *Réalisé*							
➢ Concevoir et promouvoir des programmes en ISÉ pour les citoyens et les ICI assimilables au résidentiel. — *Réalisé*							
➢ Développer une politique de gestion des matières résiduelles applicable dans les édifices municipaux et lors de la tenue d'événements publics sur le territoire des municipalités. — *En cours de réalisation*							
➢ Favoriser l'implantation de la collecte des matières organiques dans la municipalité du Canton de Roxton. — *Réalisé*							

Commentaire:

Suite à l'entrée en vigueur du PCGMR révisé, la Régie a mis sur pied un projet de développement de programmes environnementaux et en 2018, un poste de coordonnateur au volet sensibilisation a été créé afin de poursuivre le travail entrepris depuis 2015. Le mandat de cette ressource est d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner tous les citoyens du territoire ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI), incluant les institutions scolaires et autres groupes qui en font la demande. Dans le cadre de ce programme, une stratégie d'accompagnement ainsi que des outils de communication adaptés, faisant la promotion du concept des 3RV-E, ont été développés et présentés à diverses clientèles. Le projet se divise principalement en trois volets :

Volet ICI :

Suite à une approche amorcée par la Régie ou sur simple demande des gestionnaires d'entreprises, une visite de leurs installations est effectuée et une évaluation des pratiques existantes en gestion des matières résiduelles est réalisée, sans frais pour l'entreprise. Des suggestions et des recommandations sur à l'égard des améliorations à apporter au sein de l'ICI concerné afin de bonifier la gestion des matières résiduelles sont ensuite colligées dans un rapport transmis aux gestionnaires. On y retrouve des références, l'offre de desserte ainsi que les coordonnées de ressources susceptibles d'offrir certains services. Des présentations sont également organisées, au besoin, dans les lieux de travail afin de sensibiliser les employés et d'accroître le succès des mesures mises en œuvre par les gestionnaires responsables de la gestion des matières résiduelles. Depuis le début du programme, une cinquantaine d'ICI de toutes tailles et de secteurs variés ont bénéficié de ce service personnalisé d'accompagnement.

Certaines municipalités du territoire visé ont également amorcé une réflexion sur la gestion de leurs matières résiduelles et ont ainsi pu bénéficier des services d'accompagnement de la ressource de la Régie à cette fin.

La pandémie de COVID-19 a ralenti le développement de ce volet qui a progressivement redémarré en 2022, mais la Régie demeure un organisme ressources pour les ICI qui manifestent un intérêt pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles. Les services de référence ne nécessitant pas de déplacements in situ sont demeurés disponibles pour les ICI ou organismes qui en font la demande et le processus sur le terrain a graduellement été réactivé, avec les aménagements que nécessitait le contexte particulier de la pandémie.

Volet scolaire :

Depuis 2016, des ateliers d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), conçus spécifiquement pour les écoles, ont été développés. Ces ateliers ont été créés afin de sensibiliser et d'initier les groupes scolaires à une meilleure gestion des matières résiduelles. Conçus pour accompagner les enfants tout au long de leur cheminement à l'école primaire, les activités développées par la Régie ont pour but de familiariser les enfants, dans un cadre ludique, aux notions du 3RV-E. Ils présentent une certaine progression dans les notions transmises en abordant en premier lieu la reconnaissance élémentaire de la notion de déchets chez les tout-petits, en passant par l'importance du tri, pour en arriver, avec les plus vieux, au développement de comportements écoresponsables.

Le tableau de la page suivante présente un aperçu de l'accueil de cette initiative par le milieu scolaire. Il est à noter que la pandémie de COVID-19 a forcé la Régie à suspendre les activités de ce programme au printemps 2020, lesquelles ont repris graduellement à compter de l'automne 2021.

Années	Primaire			Secondaire		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves
2016	11	45	858	1	3	84
2017	17	114	2 125	1	Toutes	1 930[1]
2018	19	93	1 911	2	21	567
2019	25	114	2 359	---	---	---
2020[2]	6	10	210	---	---	---
2021	1	2	16	---	---	---
2022	17	47	921	---	---	---

[1] En 2017. les 1930 élèves de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) ont participé à des conférences présentées à l'occasion de l'implantation du service de collecte à trois voies dans leur établissement.

[2] En 2020, 37 ateliers étaient prévus entre les mois de janvier et de juin. De ceux-ci, 10 ateliers ont été réalisés entre le 7 janvier et le 11 mars, la pandémie ayant forcé l'annulation des autres activités de la saison.

Les activités de sensibilisation auprès des étudiants se poursuivent également tout au long de l'été dans le cadre des ateliers de sensibilisation tenus dans les camps de jour. Supervisées par la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie, les interventions de l'Équipe verte, sous une forme plus ludique, ciblent principalement cette clientèle. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce volet. Pour les mêmes raisons liées à la COVID-19, ces activités sont suspendues depuis 2020 et devraient reprendre à l'été 2023, si le contexte le permet.

Années	Municipalités desservies	Camps de jour		
		Nombre	Ateliers offerts	Jeunes sensibilisés
2016	21	20	55	1 039
2017	25	26	69	1 415
2018	22	28	65	1 300
2019	15	18	63	985
2020 à 2022	Activités annulées			

Volet sociocommunautaire :

Depuis 2016, sur demande de divers organismes sociocommunautaires du territoire, des conférences ayant pour objectif de conscientiser les membres ou les clientèles de ces organisations aux principes des 3RV-E et à l'importance d'une bonne qualité de gestion des matières résiduelles sont offertes (AFÉAS, FADOQ, nouveaux arrivants via la Maison de la Famille ...). De plus, dans le cadre de ses activités estivales, l'Équipe verte de la Régie participe à plusieurs activités sociales (festival, fête de village ou de quartier, vente trottoir ...) afin de rencontrer et d'informer les citoyens. Depuis l'implantation de ce volet, près d'une quarantaine d'événements et de présentations ont été tenus.

Depuis l'entrée en vigueur du PCGMR révisé, la Régie a entrepris une révision en profondeur des différents outils de communication qu'elle utilise pour entrer en contact avec les citoyens. La présentation visuelle a évolué, les messages ont été actualisés, les médias utilisés ont été bonifiés et de nouveaux outils ont été développés. La combinaison des outils traditionnels d'information (communiqués, bulletins, cartons d'information, entrevues radiophoniques) et des nouvelles technologies de l'information (site Internet et réseaux sociaux) permet à la Régie de diffuser les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles à une plus vaste partie de la population.

Finalement, à la suite de l'adhésion des municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls à la Régie au 1er janvier 2016, l'objectif de desservir l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains en collecte à trois voies, initialement prévu pour 2019, est atteint.

***MESURES 3 ET 8* - ENCOURAGER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS À METTRE EN PLACE DES MESURES RESPECTANT LE PRINCIPE DES 3RV-E AFIN D'ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT, LORS DE LEURS ÉVÉNEMENTS**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ afin de favoriser une relation de proximité avec les organisateurs d'événements et d'encourager les communications bilatérales. — *En cours de réalisation*							
➢ Inciter les organisateurs d'événements à appliquer le principe des 3RV-E par de l'accompagnement. — *En cours de réalisation*							
➢ Proposer un incitatif économique ou réglementaire aux municipalités dans le cadre de l'organisation d'événements. — *Abandonné*							

Commentaire :

La participation de l'Équipe verte à certains événements sociocommunautaires permet aux gestionnaires rencontrés d'amorcer un processus de réflexion relativement à la gestion des matières résiduelles pouvant mener à la tenue d'événements plus écoresponsables. Cette démarche de conscientisation s'effectue également auprès des gestionnaires des différents camps de jour, et de certains gestionnaires municipaux responsables des édifices de loisirs.

La Régie a également amorcé le processus de réalisation d'outils de communication permettant d'accompagner les organisateurs d'événements. Un guide de planification d'événements écoresponsables a été produit par la Régie et est mis à la disposition des organismes par l'entremise de son site Internet. La coordonnatrice du volet sensibilisation peut également intervenir à titre de personne-ressource dans le cadre de tels projets.

***MESURES 4 ET 9* - PROMOUVOIR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES AUPRÈS DES ICI NON ASSIMILABLES À LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Favoriser une relation de proximité avec les gestionnaires des ICI. — *En continu*							
➢ Concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, notamment un guide des entreprises et organismes en gestion des matières résiduelles. — *En continu*							
➢ Organiser des rencontres de réseautage entre les gestionnaires des ICI et les intervenants dans la gestion des matières résiduelles afin de permettre des rencontres et des échanges entre eux. — *En continu*							
➢ Développer une offre de service en ISÉ et de l'accompagnement auprès des ICI dans l'implantation ou l'amélioration de programmes de gestion des matières résiduelles. — *En continu*							

Commentaire :

Comme mentionné précédemment, le volet sensibilisation développé par la Régie au cours des dernières années vise également l'accompagnement des gestionnaires d'ICI intéressés à mettre en place des mesures pour favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles dans leur organisation. Depuis l'implantation de ce projet, plusieurs initiatives ont eu lieu afin de travailler en collaboration avec les gestionnaires d'entreprises.

La Régie a fait le choix de concentrer ses efforts sur des rencontres individuelles et personnalisées afin de mieux s'adapter aux besoins qui varient d'une entreprise à l'autre. Lors de visites en entreprise la personne-ressource de la Régie analyse la situation en gestion des matières résiduelles et les améliorations qui pourraient être apportées. Les gestionnaires sont informés des programmes disponibles relativement à la récupération des matières dangereuses, des piles, des produits électroniques et informatiques... À la demande de certains gestionnaires rencontrés, la personne ressource de la Régie effectue des recherches sur les solutions alternatives de disposition de produits spécifiques à leurs procédés industriels afin d'évaluer des bonifications envisageables à l'égard de la gestion environnementale de ces matières. À la suite de cette rencontre, un rapport relatif à la gestion de leurs matières résiduelles leur est transmis, lequel peut comprendre des références d'organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles, des informations relatives aux programmes et attestations disponibles, ainsi que des recommandations spécifiques à leur entreprise.

Depuis le début de ce service, des entreprises de différentes tailles et de tout horizon ont été visitées, dont des services en aménagement paysager, en restauration, en nutrition, du milieu culturel... Les services offerts ont pris la forme d'accompagnement en gestion des matières résiduelles, de formation du personnel ou de conférences selon les divers besoins.

Comme c'est le cas pour plusieurs organisations, la pandémie de coronavirus a ralenti le développement de ce programme d'accompagnement. Le temps ainsi libéré a permis d'actualiser la banque de références par une révision en profondeur des organismes du territoire œuvrant en gestion des matières résiduelles et des autres alternatives disponibles à proximité du territoire d'occupation. Dans le cadre du programme

d'accompagnement des ICI, ces données sont mises à la disposition des organismes qui en font la demande. L'élaboration d'un document écrit facilitant la consultation demeure cependant une problématique puisque les changements fréquents au sein des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles complexifient la mise à jour d'un document d'information. Une banque de références révisée périodiquement et transmise sur demande apparait comme étant une solution plus efficace pour rencontrer les objectifs du PCGMR.

Finalement, sur le territoire d'application, des initiatives de réseautage, mettant de l'avant le principe d'économie circulaire ont été initiés, notamment par des organismes régionaux de développement économique. Sur le territoire d'application du présent PCGMR, les organismes SADC Saint-Hyacinthe/Acton et Saint-Hyacinthe Technopoles ont unis leurs efforts pour établir un réseau de synergies industrielles et agricoles faisant la promotion du modèle de l'économie circulaire auprès des entreprises agroalimentaires et des exploitations agricoles des MRC d'Acton et des Maskoutains. Puisque ces projets n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, leurs retombées pourront être évaluées au cours des prochaines années.

Soucieuse de toujours être informée des plus récentes nouveautés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la Régie, pour sa part, participe activement aux ateliers du projet Vision circularité, initié par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, afin de faire bénéficier de cette expertise, le cas échéant, les entreprises qui en feraient la demande.

MESURE 5 **- PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE AUPRÈS DES CITOYENS AFIN DE RÉDUIRE À LA SOURCE LES QUANTITÉS DE MATIERES ORGANIQUES COLLECTÉES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Favoriser une relation de proximité avec les citoyens et les gestionnaires des ICI et encourager les communications bilatérales. — *En continu*							
➢ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, relativement à l'herbicyclage et au compostage domestique. — *En continu*							
➢ Favoriser une gestion écoresponsable et une valorisation des résidus verts au sein de chaque municipalité. — *En continu*							
➢ Créer et diffuser une trousse d'information pour les citoyens. — *Suspendu*							
➢ Favoriser l'accès aux équipements (composteurs). — *Suspendu*							

Commentaire :

Cette méthode de gestion des matières organiques fait partie des activités de communication de la Régie et ce sujet est abordé régulièrement dans, le bulletin d'information de la Régie, des communiqués ou le site Internet de la Régie.

Des affiches ont également été développées et sont transmises aux municipalité membres du territoire afin de sensibiliser la population à cette méthode de gestion des résidus verts. Ces documents d'information sont disponibles sur le site Internet de la Régie, pour le bénéfice de tous les citoyens.

D'autres outils de communication spécifiques à ce sujet pourraient éventuellement être développés, mais dans le contexte où les générateurs de ces résidus peuvent les valoriser via la collecte des matières organiques et que l'information relative au compostage domestique est facilement accessible par l'entremise d'Internet, l'impact de cette mesure est grandement atténué. Depuis plusieurs années, ces résidus ne sont plus dirigés vers l'enfouissement.

MESURE 10 **- FAVORISER LE MAINTIEN OU L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET LA VALORISATION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Poursuivre le rôle support de la Régie auprès de ses municipalités membres. — *En continu*							
➢ Mettre à jour les outils de communication. — *En continu*							
➢ Maintenir la relation bilatérale entre les divers intervenants liés aux programmes existants. — *En continu*							
➢ Inciter les municipalités non desservies par le programme régional à favoriser une saine gestion des boues de fosses septiques sur leur territoire. — *Réalisé*							

Commentaire :

À l'été 2010, conformément au plan de gestion des matières résiduelles en vigueur, la Régie a réalisé l'inventaire des installations septiques situées sur l'ensemble du territoire d'application du PCGMR, incluant celles des 3 municipalités non membres de la Régie à cette époque. Le programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) a débuté le 1er janvier 2011 dans 22 des 25 municipalité des MRC d'Acton et des Maskoutains. Avec l'adhésion à la Régie des municipalités de Sainte-Marie-Madeleine en 2012 ainsi que celles du Canton de Roxton et de Roxton Falls en 2016, c'est maintenant l'ensemble des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains qui est desservi par le PRVIS soit environ 10 300 installations septiques. La totalité des boues recueillies est transformée en apport de matières organiques pour les terres agricoles, notamment sous forme de compost.

L'implantation simultanée du programme de vidange des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse mais la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale et ont conséquemment mené au succès de ce service. La Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme. L'embauche d'une ressource dédiée spécifiquement à ce programme et la centralisation de l'information en un seul endroit permettent d'uniformiser le processus de communication tant auprès des citoyens visés que des municipalités desservies.

MESURE 11 **- PROMOUVOIR LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Effectuer un recensement des alternatives et des installations de traitement des boues municipales et industrielles et rendre ces informations disponibles auprès des générateurs. — *Réalisé*							
➢ Partager des exemples de meilleures pratiques auprès de générateurs. — *À venir*							
➢ Stimuler la prise de conscience liée à l'importance de valoriser les boues municipales et industrielles. — *Réalisé*							
➢ Favoriser le maintien du mode de valorisation actuel par épandage des biosolides municipaux en milieu agricole— *À venir*							

Commentaire :

Dans le contexte où les municipalités du territoire visé ont déjà implanté un programme pour la gestion des boues provenant des installations septiques, l'intérêt des gestionnaires municipaux à valoriser leurs boues municipales est déjà bien établi. En effet, dans le cadre de la révision du PCGMR effectuée au cours de l'année 2020, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire d'application sont conscientisées à cet aspect de la gestion de leurs matières résiduelles. Les boues municipales sont déjà ou seront dirigées vers des installations de traitement pour leur disposition. La Ville de Saint-Hyacinthe dispose également d'une usine de biométhanisation pour valoriser l'ensemble des boues municipales générées sur son territoire, lesquelles constituent un volume important des boues générées sur le territoire d'application du PCGMR.

MESURE 12 **- FAVORISER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES MESURES ACTUELLEMENT EXISTANTES CONCERNANT L'EXCLUSION DU BOIS DANS LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Réviser les outils de communication existants. — *En continu*							
➢ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — *En continu*							
➢ Maintenir la présence des dépôts municipaux de branches. — *Réalisé*							
➢ Favoriser une mise en commun des effectifs municipaux pour la collecte des branches et des sapins de Noël. — *Non débuté*							
➢ Concevoir et diffuser un guide des installations de valorisation du bois auprès des générateurs. — *Non débuté*							
➢ Bonifier l'offre de service visant à favoriser la récupération du bois. — *À venir*							
➢ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — *À venir*							
➢ Favoriser l'adoption d'une modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois. — *Réalisé*							

Commentaire :

Depuis 2003, la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont établi une entente de partenariat afin que toutes les municipalités membres de la Régie puissent utiliser le site de disposition des branches mis en place par la Ville de Saint-Hyacinthe pour y acheminer les branches qui peuvent ainsi être déchiquetées et valorisées sous forme de paillis. Le même type d'entente a été conclu avec la Ville d'Acton Vale en 2005 et a également été reconduite à chaque année jusqu'en 2020. Ainsi, les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains disposent d'une solution alternative pour la disposition des branches en vue de leur valorisation.

Bien que depuis le printemps 2021, le site de branche de la Ville d'Acton Vale soit réservé à l'usage exclusif des citoyens de ce territoire, le site de la Ville de Saint-Hyacinthe demeure une solution alternative pour la disposition de cette matière pour l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie, ce qui correspond aux objectifs du PCGMR.

De plus, depuis l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm peuvent être déposées dans les bacs bruns, puisqu'elles contribuent à un apport en carbone lors du procédé de compostage.

Quant aux sapins de Noël, plusieurs municipalités du territoire organisent annuellement une collecte de cette matière qui est, par la suite, recyclée ou valorisée.

Année	Nombre de sapins récupérés	Volume
2022	1 181	10,63 t m
2021	1 116	10,04 t m
2020	1 126	10,13 t m
2019	1 383	12,45 t m
2018	1 381	12,43 t m
2017	1 362	12,26 t m
2016	1 383	12,45 t m

Au fil des années, nous avons constaté que la mise en commun des effectifs municipaux, comme proposé dans la mesure 12 du PCGMR, ne favoriserait pas nécessairement une meilleure performance de cette collecte, puisque les employés municipaux font un excellent travail sur leur territoire respectif tout en limitant les incidences financières pour les municipalités concernées. Si on considère le nombre d'unités d'occupation desservies par les municipalités qui offrent ce service, on constate que plus de 80 % de la population du territoire visé bénéficie actuellement d'une collecte de sapin naturel.

Finalement, lors de la refonte de la règlementation relative à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques en novembre 2015, le bois a été ajouté à la liste des matières prohibées dans les bacs gris, ce qui inclut les branches, les arbres, les arbustes et les copeaux, rencontrant par le fait même l'objectif inscrit dans le PCGMR révisé et initialement prévu pour 2020, quant à la modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois.

D'autres outils de communication pourront être ultérieurement développés afin de continuer à conscientiser la population à la valorisation de cette matière.

MESURE 13 **- FAVORISER LA SAINE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION INCLUANT LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Réviser les outils de communication existants. — *Réalisé*							
➢ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — *Réalisé*							
➢ Promouvoir la réduction à la source de ce type de résidus. — *Réalisé*							
➢ Maintenir les collectes annuelles de RDD organisées par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et les services existants dans les municipalités non-membres. — *Réalisé*							
➢ Mettre à jour régulièrement une banque de références pour les services aux ICI. — *Réalisé*							
➢ Concevoir et promouvoir un répertoire des points de dépôt permanents offerts par certains commerces et municipalités sur le territoire. — *Non débuté*							
➢ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — *En cours de réalisation*							

Commentaire :

Depuis 1994, la Régie organise annuellement trois collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Les lieux de collecte sont stratégiquement positionnés sur le territoire desservi afin de rejoindre l'ensemble des citoyens. Depuis 2009, une quatrième collecte a été ajoutée à chaque printemps sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe afin d'élargir l'offre de service et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de gérer de façon sécuritaire ces résidus dommageables pour l'environnement. Avec l'adhésion des municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls, l'ensemble des citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains peuvent maintenant bénéficier de ce service. La supervision effectuée directement sur les sites de collecte par le personnel de la Régie, qui bénéficie de l'expertise d'une firme spécialisée dans la gestion des résidus domestiques dangereux, permet de rencontrer les citoyens et d'échanger avec eux à ce sujet. Cette relation de proximité est à maintenir afin d'assurer le succès de cet effort de conscientisation.

La gestion des résidus domestiques dangereux est une problématique abordée dans le cadre des activités de communication et des présentations effectuées par la coordonnatrice du volet sensibilisation, qu'elle s'adresse à la clientèle scolaire ou à des groupes sociaux communautaires. Ce sujet occupe également une place importante dans les recommandations transmises aux gestionnaires d'entreprises et d'institutions dans le cadre du volet d'accompagnement des ICI. Afin de diffuser l'information à l'ensemble du territoire, des affiches ont été développées et sont transmises à l'ensemble des municipalités membres de la Régie. On y traite autant des services offerts par la Régie que des autres alternatives de gestion et de disposition de ces produits. Le site Internet de la Régie réfère les citoyens aux principaux programmes de récupération des RDD qui sont offerts sur le territoire de la Régie.

Dans le cadre du processus de révision du PCGMR entrepris en 2020, une mise à jour globale des organismes œuvrant en gestion des résidus domestiques dangereux sur le territoire d'application a été réalisée. Cette banque de référence est utilisée tant dans le cadre des interventions réalisées auprès des ICI que pour répondre

aux interrogations des citoyens. Cependant, une révision périodique de cet outil de communication doit être effectuée puisque l'offre de services évolue constamment et que des points de dépôts s'ajoutent ou se retirent, notamment suite à l'implantation de nouveaux programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.

Finalement, la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises a introduit de nouvelles exigences pour la récupération et la valorisation de certains produits. Afin de répondre à ces exigences et de continuer à offrir des solutions de dispositions qui répondent aux besoins de la population, la Régie a signé, avec divers organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC, des ententes pour la récupération de ces produits à ses écocentres.

MESURE 14 **- PROMOUVOIR LES ACTIONS QUI FAVORISENT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE/VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES : TEXTILES, ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES, VÉHICULES HORS D'USAGE, PNEUS, CONTENANTS CONSIGNÉS, PLASTIQUES AGRICOLES ET AUTRES RÉSIDUS INDUSTRIELS**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
➢ Développer une approche favorisant une communication bilatérale avec les citoyens et les ICI. — *Réalisé*							
➢ Évaluer comment intégrer et favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information qui sont disponibles pour disposer d'objets divers afin de leur donner une seconde vie et de réduire, par le fait même, l'acquisition de biens neufs. — *Réalisé*							
➢ Réaliser et diffuser aux citoyens et aux ICI, un bottin des organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles desservant le territoire. — *Non débuté*							
➢ Analyser les alternatives de traitement des plastiques agricoles et les offres de services afin de les retirer de l'enfouissement. — *Réalisé*							
➢ Améliorer l'état des connaissances sur la gestion des matières résiduelles d'origine ICI. — *En cours de réalisation*							
➢ Évaluer la possibilité d'élargir les catégories de matières récupérées aux écocentres et les heures d'ouverture ainsi que l'implantation de services similaires dans les municipalités non desservies par la Régie. — *Réalisé*							

Commentaire :

L'expertise développée par la Régie en gestion des matières résiduelles depuis sa création lui confère le statut d'organisme ressource sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. C'est dans ce contexte que ses activités de communication ainsi que ses interventions directes auprès des citoyens sont orientées vers la promotion de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage des matières résiduelles. Les différents programmes mis en place par la Régie visent ces objectifs et les résultats obtenus confirment l'impact de ces efforts. De plus, de nombreux organismes implantés sur le territoire visé par le PCGMR favorisent également le réemploi de biens et de vêtements. Grâce à l'essor des réseaux sociaux, on assiste également, et de façon significative, au développement d'un marché de revente des biens usagés qui favorise de plus en plus le réemploi et la réduction de l'enfouissement d'une quantité considérable d'encombrants et autres biens, notamment de vêtements.

Une attention constante est apportée à la recherche et la promotion de nouveaux débouchés durables à l'égard des matières résiduelles générées sur le territoire d'application du PCGMR. La mise sur pied du volet ICI quant au développement de programmes environnementaux en est un exemple. La recherche de débouchés pour certaines matières spécifiques favorise la mise à jour des connaissances en gestion des matières résiduelles de la Régie et un transfert de ces connaissances aux intervenants (entreprises, groupes sociaux, citoyens...) qui manifestent un intérêt en ce sens.

D'autres outils de communication simples et conviviaux, notamment sous forme d'affiches, sont développés afin de faciliter la diffusion des alternatives de réemploi ou de recyclage qui sont disponibles, lesquelles sont en évolution perpétuelle. L'intégration du concept des 3R-V dans les gestes du quotidien sont constamment mis de l'avant grâce à ces outils.

La valorisation des plastiques produits dans le cadre des activités agricoles est au cœur des préoccupations de la Régie qui dessert un territoire où l'agriculture est omniprésente. Depuis 2018, la Régie participe au processus d'élaboration et d'implantation d'un projet pilote sur le territoire de la MRC des Maskoutains, impliquant plusieurs joueurs importants dans le domaine. Ce programme de récupération des plastiques agricoles est maintenant en cours d'implantation dans la MRC des Maskoutains et en développement sur le territoire de la MRC d'Acton. L'objectif de ce projet vise, ultimement à mettre en place une structure permettant de récupérer et de valoriser les plastiques agricoles générés sur le territoire des deux MRC afin de dévier ces matières de l'enfouissement. Cette initiative vise à établir une méthode de collecte des plastiques agricoles, simple et pratique pour les agriculteurs, afin de valoriser ces résidus plutôt que de les enfouir. En complément de ce projet pilote, la MRC des Maskoutains offre un programme de subvention pour l'achat de presses utilisables à la ferme, lesquelles rendent plus performante la préparation des plastiques à apporter aux points de dépôt. Les résultats de ce projet, à ce jour, parlent d'eux-mêmes :

MRC des Maskoutains	2019	2020	2021	2022
Quantité de plastiques agricoles recueillie (tonnes)	40	60,63	68,86	108,30

Source: Agri-Récup, 10 mars 2023

Le 1er juin 2022, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), lequel favorisera l'implantation d'un programme permanent et pérenne de récupération et de valorisation des plastiques d'origine agricole, tâche complexe à laquelle la Régie entend collaborer afin d'en faire bénéficier les générateurs de cette matières résiduelle sur son territoire.

À l'automne 2022, en collaboration avec AGRI-Récup et Les producteurs et productrices acéricoles de la Montérégie-Est, un projet pilote de récupération des plastiques acéricoles a eu lieu. Les écocentres de la Régie ont été choisis comme lieu de réception de cette matière. L'événement, qui s'est déroulé sur quatre jours a permis de détourner de l'enfouissement 7,19 tonnes de tubulures. Cette matière est également incluse au RRVPE et la désignation d'un organisme de gestion reconnu ne devrait tarder. La Régie collaborera également avec cet organisme, dans les limites de son mandat, afin de répondre aux exigences gouvernementales.

Finalement, en ce qui concerne l'utilisation des écocentres pour rencontrer les objectifs de cette mesure, la démarche a été entreprise dès 2016 avec l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de l'écocentre situé à Saint-Hyacinthe. Ce site est dorénavant ouvert les vendredis, samedis et dimanches de la mi-avril à la fin du mois de novembre et est accessible à tous les citoyens des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Impact de l'élargissement des heures d'ouverture sur l'utilisation des écocentres par les citoyens

Année	Nombre d'utilisateurs	Quantité totale de matières reçues (t m)
2022	20 407	2 960
2021	21 569	3 188
2020 *	22 087	3 326
2019	22 540	3 593
2018	21 582	3 533
2017	19 685	3 527
2016	18 527	3 442

*L'ouverture des écocentres a été retardée de trois semaines à cause de la pandémie réduisant d'autant le nombre de semaines d'activité de ce service.

L'exiguïté des sites actuels limite la possibilité d'élargir le nombre de catégories de matières valorisables que pourraient recevoir les écocentres. Un processus de relocalisation et d'agrandissement de l'écocentre de la Régie situé à Saint-Hyacinthe est cependant en cours et il pourra favoriser un élargissement de l'offre de services aux citoyens lorsqu'il sera réalisé.

MESURE 15 **- FAVORISER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CRD AFIN D'AMÉLIORER DAVANTAGE LES PERFORMANCES RÉGIONALES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Réemployer et recycler les résidus d'activités municipales (balayure de rue, béton, asphalte, etc.). — *En continu*							
➢ Organiser des rencontres pour favoriser les échanges entre les générateurs et les entreprises de valorisation. — *Non débuté*							
➢ Réaliser et rendre disponible un bottin des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application et le diffuser auprès des entrepreneurs. — *Non débuté*							
➢ Évaluer la possibilité de proposer un incitatif économique ou réglementaire pour la gestion responsable des CRD. — *Non débuté*							
➢ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de services des écocentres (clientèles desservies, catégorie de matières récupérées, horaire, etc.). — *Réalisé*							

Commentaire :

Lors de la révision du PCGMR effectué en 2020, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains effectuent déjà une gestion des résidus de CRD liés à leurs travaux d'infrastructure. Nous constatons également que la notion d'une meilleure gestion des CRD préoccupe aussi le milieu de la construction et de la rénovation. En effet, on observe, sur les différents chantiers du territoire, la présence de conteneurs provenant très majoritairement d'entreprises possédant des équipements de tri favorisant la valorisation des résidus de CRD. En conséquence, le besoin d'organiser des rencontres entre les générateurs et les collecteurs n'est pas justifié dans l'immédiat puisqu'il s'effectue déjà de façon naturelle dans le contexte régional propre aux MRC d'Acton et des Maskoutains. Le développement d'outils de sensibilisation pourrait cependant être évalué afin de renforcer cette méthode de gestion de ces résidus.

En ce qui concerne la gestion des résidus de CRD par les citoyens, la Régie a ajouté, en avril 2016, une journée d'ouverture hebdomadaire supplémentaire à son écocentre situé à Saint-Hyacinthe, afin d'élargir son offre de services. En effet, ce site est dorénavant ouvert à la population des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains les vendredis de chaque semaine, en plus des samedis et dimanches, de la mi-avril à la fin du mois de novembre. Comme le démontre le tableau de la page précédente, cette bonification du service répond aux besoins des citoyens desservis, qui se sont graduellement approprié cette option de disposition de leurs résidus de CRD, et facilite également la gestion des résidus visés par cette mesure pour l'ensemble de la population.

MESURE 16 **- ÉVALUER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES POTENTIELLEMENT VALORISABLES QUI SONT ENCORE DÉPOSÉES DANS LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
➢ Faire une analyse du contenu du bac de déchets afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées et de déterminer les champs d'intervention potentiellement envisageables ultérieurement. — *À venir*							

Commentaire :

Des sommes avaient été réservées afin de réaliser une caractérisation des matières résiduelles sur le territoire d'application, en 2020, en support au processus de révision du PCGMR. La pandémie de COVID-19 est venue bousculer ces plans et, par mesure de précaution, ce projet a été reporté, mais pas abandonné. À la suite de la révision du PCGMR actuel, cette mesure a été réintroduite dans la nouvelle mouture du PCGMR et les MRC d'Acton et des Maskoutains ont bonifié les sommes réservées à cette fin.

SUIVI DU PCGMR

L'objectif principal du PCGMR est de réduire la quantité de matières éliminées et de promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des matières résiduelles générées par tous les secteurs d'activités (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, construction, rénovation et démolition). Chaque organisation municipale impliquée joue un rôle bien défini dans la réalisation des objectifs inscrits au PCGMR.

Dans un premier temps, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains appartient à ces deux MRC. Une fois que le PCGMR révisé est entré en vigueur, et conformément aux principes énoncés dans la LQE, elles ont pour rôles et responsabilités :

- d'assurer le suivi et la surveillance du plan et conséquemment, de prévoir des mécanismes adéquats à cette fin;
- d'apporter les modifications nécessaires au plan de gestion, le cas échéant;
- D'assurer la révision du plan dans le délai prescrit selon les modalités décrites à la LQE.

Les municipalités locales visées sont liées par le plan de gestion en vigueur et sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire ainsi que, dans les douze mois suivant son entrée en vigueur, de rendre leur réglementation conforme aux dispositions du PCGMR. Dans ce contexte, tel que mentionné dans l'analyse présentée aux pages précédentes et considérant les dispositions prévues dans le projet de Plan, la règlementation municipale a été revue, à l'automne 2015, afin d'inclure certaines mesures du PCGMR.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle et des boues sur le territoire des 25 municipalités visées par l'application du Plan de gestion, elles ont délégué cette responsabilité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. A ces fins, celle-ci doit :

- appliquer l'ensemble des mesures contenues dans le Plan de gestion;
- fournir les informations requises par les MRC dans le but d'assurer le suivi de la mise en application du plan et du respect des dispositions qui y sont contenues;
- assurer la mise à jour de la réglementation en conformité avec le Plan de gestion.

Finalement, afin de faire le point sur la mise en œuvre du PCGMR révisé, des rencontres sont effectuées ponctuellement afin de constater l'état d'avancement des mesures incluses dans le PCGMR. En 2020, conformément à l'article 53.7 de la LQE, les MRC d'Acton et des Maskoutains ont entrepris le processus de révision de leur plan de gestion des matières résiduelles. Comme ce fut le cas lors de sa rédaction initiale et de sa première révision, ces deux MRC ont choisi de réaliser un plan conjoint et de confier sa rédaction à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, organisme responsable de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle sur le territoire visé. Un projet de plan a été adopté en avril 2021, des consultations publiques ont été tenues en juin 2022 et le projet de plan révisé a été transmis pour analyse par RECYC-QUÉBEC en décembre 2022. Au moment de la rédaction du présent rapport, un avis de conformité a déjà été transmis aux MRC d'Acton et des Maskoutains et le processus d'adoption se poursuit selon les modalités décrites à la LQE.

CONCLUSION

La mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains a comme objectif fondamental de favoriser le déploiement d'efforts concertés afin de mobiliser l'ensemble des générateurs pour contribuer à la réduction du volume de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et à la protection de nos ressources, afin de léguer un environnement de qualité aux générations futures et le désir de poursuivre cette démarche guidée par les principes du développement durable.

Dans cette optique, le PCGMR sert de levier et permet l'implantation de mesures qui favoriseront, à court, moyen et long terme, une meilleure gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : Acton

Année : 2022

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/				Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles							
								Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
										Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2022	Nombre de collectes en 2022	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimen-taires (incluant d'origine animale)	Début	Fin
						Début	Fin								
48028	Acton Vale (V)	3252	Non	3371											
48005	Béthanie (M)	138	Non	138											
48015	Roxton (CT)	499	Non	499											
48010	Roxton Falls (VL)	557	Non	645											
48020	Sainte-Christine ((P) - Montérégie)	359	Non	367											
48050	Saint-Nazaire-d'Acton (P)	372	Non	372											
48045	Saint-Théodore-d'Acton (M)	634	Non	646											
48038	Upton (M)	887	Non	902											

Nom du répondant : Fonction du répondant :

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature Date